

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 12 Mars 2012

L'an 2012 et le 12 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David, TOUSSAINT Emmanuel

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 03/03/2012

**Date d'affichage** : 03/03/2012

**A été nommée secrétaire** : M. BRUNOT Hervé

**Objet des délibérations**

#### SOMMAIRE

- 2012-10 - COMMISSIONS COMMUNALES
- 2012-11 - Commission communale des impôts directs
- 2012-12 - Achat de lame de déneigement
- 2012-13 - Contrat d'abonnement de vérification des extincteurs
- 2012-14 - Convention bipartite pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le réservoir avec la SFR
- 2012-15 - Désignation de 4 membres pour l'Association Foncière de Saulxures
- 2012-16 - Soutien plein et entier à la société Alstom Wind France pour un projet éolien sur le territoire de la commune de Saulxures
- 2012-17 - Contrat de location du logement communal
- 2012-18 - Tarifs concession cimetière
- 2012-19 - Tarif eau 2012
- 2012-20 - Entretien des espaces verts
- 2012-21 - Achat d'un ensemble informatique
- 2012-22 - Autorisation mandatement avant vote du budget
  
- 2012-23 - Demande de retrait du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Meuse
- 2012-24 - Contrat d'assurances 2012
- 2012-25 - Vente des parcelles ZE 68 et ZE 69 sur le territoire de Saulxures

**Réf : 2012-10 - COMMISSIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal décide de créer les commissions communales suivantes :

Commission bâtiments communaux, cimetière, voirie :

- Responsable : M. BRUNOT Hervé
- M. MARIET Sylvain
- M. HABEMONT Claude
- M. SCHERTENLEIB David
- M. DUPUY Jean-François

Commission fêtes et cérémonies :

- Responsable : M. BAUDHOIN Olivier
- Mme CHANNAUX Rose-Marie
- M. TOUSSAINT Emmanuel

Commission fleurissement et embellissement :

- Responsable : Mme CHANNAUX Rose-Marie
- Mme SMANIOTTO Annie
- Mme CREVISY Françoise
- Mme THOMAS Marie-Claire

Commission finances :

- Responsable : Mme CREVISY Anne-Françoise
- Mme SMANIOTTO Annie
- M. SCHERTENLEIB David
- M. BRUNOT Hervé

Commission d'appel d'offres :

- M. DUPUY Jean-Pierre
- Mme CREVISY Anne-Françoise
- M. MARIET Sylvain

Commission eau et assainissement :

- Responsable : M. TOUSSAINT Emmanuel
- M. HABEMONT Claude
- M. BRUNOT Hervé
- Mme SMANIOTTO Annie
- M. DUPUY Jean-François

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2012-11 - Commission communale des impôts directs**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes pour la commission communale des impôts directs :

Titulaires : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire

- M. BAUDHOIN Olivier
- M. BRUNOT Hervé
- Mme CHANNAUX Rose-Marie
- Mme CREVISY Anne-Françoise
- M. DUPUY Jean-François
- M. HABEMONT Claude
- M. MARIET Sylvain
- M. SCHERTENLEIB David
- Mme. SMANIOTTO Annie
- M. TOUSSAINT Emmanuel
- M. SCHERTENLEIB René (propriétaire de bois)
- M. CHAUMONOT James (extérieur : Rançonnière)

Suppléants : M. CREVISY François (propriétaire de bois)

- M. CREVISY Stéphane (extérieur: Rançonnière)
- M. DUPUY Eric
- M. PIOTELAT Philippe
- M. MAUGRAS Didier
- M. MAUGRAS Sylvain
- M. MAGOT Maurice
- M. JOURDHEUIL Guy
- M. MAIRE Patrice
- M. THOMAS Jacques
- M. MORANDA Annie
- M. TOUSSAINT Pierre

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2012-12 - Achat de lame de déneigement**

Le Maire expose les différents devis pour l'achat d'une lame de déneigement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter les devis de la SAS GAME 52140 MONTIGNY LE ROI pour un montant global de 2 391,45 € TTC comprenant :

- l'achat d'une lame à neige RUDOLPH d'occasion pour un montant de 1 794 € TTC
  - la réfection des 2 flexibles pour un montant de 155,24 € TTC
  - la confection d'un attelage 3 points pour un montant de 442,21 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant  
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012  
- d'autoriser le Maire à mandater ces factures avant le vote du budget au compte 2157

Le déneigement sera effectué par M. DIDIER Johan au tarif de 40 €/heure.

Le circuit de déneigement sera établi par la commission voirie ultérieurement.

L'assemblée demande que l'achat de sel et d'un semoir soient étudiés.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2012-13 - Contrat d'abonnement de vérification des extincteurs**

Le Maire expose les devis de vérification des extincteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le devis de la société Incendie Protection Sécurité 21806 ST SAUVEUR pour la maintenance préventive des extincteurs pour l'année 2012 d'un montant de 50,46 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'abonnement de vérification et tout document s'y rapportant

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2012-14 - Convention bipartite pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le réservoir avec la SFR**

Suite au retour à l'autonomie de la commune, le Maire expose la convention pour l'installation d'un relais radiotéléphonie sur le château d'eau de Saulxures avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR) qui annule et remplace de plein droit les stipulations de la convention passée le 27/10/ 2004 avec la commune de Val-de-Meuse.

Mme SMANIOTTO fait remarquer à l'assemblée les méfaits des antennes sur la santé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la convention bipartite pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le réservoir de la commune de la Société Française du Radiotéléphone (SFR)
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant

Vote : Pour 10    Abstention 1                    Contre 0

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

**Réf : 2012-15 - Désignation de 4 membres pour l'Association Foncière de Saulxures**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les propriétaires suivants pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Saulxures :

- Mme MAUGRAS Catherine
- M. DUPUY Eric
- M. BRUNOT Hervé
- Mme CREVISY Anne-Françoise

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2012-16 - Soutien plein et entier à la société Alstom Wind France pour un projet éolien sur le territoire de la commune de Saulxures**

Le Maire porte connaissance de l'assemblée l'avancement du projet d'implantation de parc éolien développé par la société Alstom Wind France sur le territoire de Saulxures.

Suite aux informations fournies par Alstom Wind France en 2009, la société avait été autorisée à réaliser les études nécessaires au montage d'un projet éolien sur la commune par le conseil municipal de Val-de-Meuse et

en accord avec le Maire délégué de Saulxures.

En juillet 2010, forte de ce soutien, la société a procédé à l'installation d'un mat de mesure anémométrique et au lancement des études environnementales et techniques du projet.

Dans le but d'enrichir la concertation locale, un groupe de suivi a été créé en décembre 2010. Composé d'élus locaux, de riverains et de représentants des associations concernés par le projet, il se réunit chaque trimestre en mairie de Saulxures.

L'autorisation de la Zone de Développement Eolien est attendue pour la seconde moitié de 2012, les demandes d'autorisations du projet devraient être déposées dans le courant de l'année par Alstom Wind France.

Mme CREVISY et M. BRUNOT se participent pas à la délibération étant concerné.

A ce stade, le conseil municipal

- accorde son soutien plein et entier à la société Alstom Wind France pour la réalisation des études nécessaires au montage d'un projet éolien sur son territoire

- se déclare favorable au dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter par Alstom Wind France

- s'oppose à tout projet éolien concurrent de nature à remettre en cause la viabilité technico - économique du projet porté par Alstom Wind France, seul à bénéficier du soutien des élus de Saulxures

- accorde à Alstom Wind France l'exclusivité du développement de projets éoliens sur son territoire dans l'objectif d'un développement harmonieux et concerté du potentiel éolien de la commune

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2012-17 - Contrat de location du logement communal**

M. BAUDHOIN Olivier quitte la salle de réunion.

Suite au retour à l'autonomie de la commune de Saulxures, le contrat de location du logement communal sis 5 rue de l'Eglise 52140 SAULXURES est de plein droit transféré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de se substituer à la commune de Val-de-Meuse et de remplacer de plein droit les stipulations du contrat de

location du logement communal sis 5 rue de l'église 52140 SAULXURES avec M. BAUDHOIN Olivier

- d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant

Suite au gel, des problèmes de fuites d'eau sont apparues dans le logement. L'assemblée demande à la commission bâtiment d'aller sur place pour trouver une solution.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2012-18 - Tarifs concession cimetière**

Le Maire donne lecture des tarifs de concession du cimetière votés par la commune de Val-de-Meuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide

- de reconduire les tarifs comme suivent :

- Concessions trentenaires :

2 m<sup>2</sup> 50 €

4 m<sup>2</sup> 100 €

6 m<sup>2</sup> 150 €

- Concessions cinquantenaires :

2 m<sup>2</sup> 80 €

4 m<sup>2</sup> 160 €

6 m<sup>2</sup> 240 €

- Enregistrement au cadastre (facultatif)

Prix à rajouter au montant de la concession

- Cave urne : - trentenaire : 150 €
- cinquantenaire : 250 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2012-19 - Tarif eau 2012**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour l'exercice 2012 la tarification qui avait été mise en place pour 2011, à savoir :

- Eau :
 

De 0 à 200 m3	1,25 € / m3
De 201 m3 à 500 m3	0,96 € / m3
De 501 m3 à 55 000 m3	0,88 € / m3
Au delà	0,68 €/m3
- Abonnement (location compteur) : 46 €
- Agence de l'eau (tarifs fixés par l'agence de l'eau) :
  - Redevance pour pollution domestique : 0,432 €/m3
  - Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0,052 €/m3
- Résiliation et fermeture de branchement à la demande de l'abonné : Gratuit
- Réouverture du branchement : coût réel de la fourniture et de la pose
- Fermeture à la suite d'une impossibilité, d'un refus de relevé de compteur ou de non paiement des redevances : 31 €
- Réouverture suite à malversation : 305 €/m3
- Remplacement d'un compteur mal entretenu : coût réel de la fourniture et de la pose

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2012-20 - Entretien des espaces verts**

Le Maire expose les différents devis pour l'entretien des espaces verts de la commune.

- Taille des arbres :
 

Fédération des APAJH 52240 Breuvannes	3 348,80 €
SARL MONGEOT PAYSAGE 52240 Lenizeul	2 140,00 €
Entreprise DODIN	2 640,00 €
- Entretien des espaces verts :
 

Fédération des APAJH 52240 Breuvannes	10 376,50 €
SARL MONGEOT PAYSAGE 52240 Lenizeul	12 916,80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir les devis suivants :
  - Taille des arbres : SARL MONGEOT PAYSAGE 52240 Lenizeul pour un montant de 2 140 €
  - Entretien des espaces verts : Fédération des APAJH 52240 Breuvannes pour un montant de 10 376,50 €
- d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2012-21 - Achat d'un ensemble informatique**

Le Maire expose les différents devis concernant l'achat d'un ensemble informatique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le devis de DELTA MULTISERVICES 52800 NOGENT pour l'achat d'un ensemble informatique comprenant une unité centrale, une imprimante, un bureau et un téléphone pour un montant de 1008 €
- d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012
- d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Général et de la réserve parlementaire de M. GUENE

- d'autoriser le Maire à mandater cet achat avant le vote du budget au compte 2183

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2012-22 - Autorisation mandatement avant vote du budget**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1/4 du budget précédent avant le vote du budget à savoir :

compte 205 : 2 700 €

compte 2157 : 2 392 €

compte 2183 : 1 008 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2012-23 - Demande de retrait du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Meuse**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander le retrait de la commune de Saulxures du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Meuse.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2012-24 - Contrat d'assurances 2012**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la proposition de contrat de AXA Assurances 52360 HORTES pour un montant de 1 276,40 €
- d'autoriser le Maire à signer le contrat et tout document y afférant

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2012-25 - Vente des parcelles ZE 68 et ZE 69 sur le territoire de Saulxures**

Mme SMANIOTTO Annie quitte la salle.

Vu l'estimation faite par le service des Domaines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de vendre à Mme SMANIOTTO Annie, demeurant 52140 SAULXURES les parcelles cadastrées ZE 68 et ZE 69 sur le territoire de Saulxures pour une superficie totale 1 896 m<sup>2</sup> au prix de 2.50 € le m<sup>2</sup>.
- de désigner SCP BASTIEN et TEYSSEIRE 52140 MONTIGNY LE ROI comme notaire pour établir l'acte de vente
- que les frais seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférant à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Naissances

L'assemblée rappelle qu'avant la commune de Val-de-Meuse offrait un cadeau pour une naissance. Le conseil municipal décide de confier ce type de compétence au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Fête patronale

Le Maire informe l'assemblée que les forains ne viendront pas cette année.

Photo aérienne de Saulxures

Une société propose une photo aérienne de la commune au prix de 100 € l'unité.

Le conseil municipal décide de ne pas faire cet achat.

Travaux de voirie

Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général relatif au renouvellement de la couche de roulement de la RD 14 et RD 268. Le conseil municipal ne prévoit pas de travaux sur ces voies.

Communauté de communes du Bassigny

Le Maire relate la dernière réunion de la communauté de communes du Bassigny avec l'installation des nouveaux membres et la création des différentes commissions.

Syndicat Mixte Intercommunal de Production d'Eau Potable (SMIPEP)

Mme SMANIOTTO relate les dernières réunions du SMIPEP

Vestiaire du terrain de foot

M. DUPUY Jean-François relate la mise aux normes du terrain et du vestiaire (aménagement de la terrasse et de l'assainissement). La commission bâtiment doit se pencher sur le sujet.

En mairie, le 12/03/2012

Le Maire

Jean-Pierre DUPUY